

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le dix-sept septembre deux-mille-vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme HUSSON JOSSE Muriel, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, BIRON Martine, POTIRON Anne, MM. DE NONANCOURT Xavier, COUGNAUD Raphaël, GOURDON François, Mme BROQUET Nathalie, M. ECOMARD Bertrand, Mme BERNARD Charline, MM. GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mme NORMAND Claire

Etaient Excusés : Mme MUSSEAU Sonia, M. LIBERT David

Secrétaire de séance : M. PEROYS Bernard

Annonce de la démission de M. LIBERT David avec effet au 18 septembre 2020.

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 juillet 2020.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET ELECTION D'UN 4^{ème} ADJOINT

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le conseil municipal décide par 17 voix pour de porter de trois à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Il est ensuite procédé à l'élection du 4^{ème} adjoint.

M. OLLIO Laurent obtient 15 voix (2 blancs) et est immédiatement installé.

ORGANISATION

- Commissions

Le maire et les adjoints font partie des commissions

Il convient d'ajouter Mmes NORMAND Claire et CHIFFOLEAU Martine à la commission « Finances ».

M. OLLIO Laurent pilotera la commission « Développement / commerce » qui intégrera M. PLUTA Sébastien.

- Conseils municipaux

Ils auront lieu en principe les 3^e jeudis de chaque mois.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales. Désormais, un contrôle à posteriori des listes électorales est opéré par des commissions de contrôle créées par la loi.

Le rôle de ces commissions est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de

contrôler la régularité de liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La commission de Paulx est constituée de 5 conseillers municipaux dont 3 appartenant à la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau et parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les 2 autres membres sont pris parmi la liste minoritaire. Ne peuvent siéger le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

La commission est composée comme suit :

Liste majoritaire :

- Mme Anne POTIRON
- M. Raphaël COUGNAUD
- Mme Nathalie BROQUET

Liste minoritaire :

- M. Christian GABORIT
- Mme Claire NORMAND

DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LES 9 COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes Sud Retz Atlantique demande aux communes adhérentes de désigner des conseillers municipaux afin de siéger au sein des commissions thématiques communautaires.

Le conseil municipal, désigne les délégués titulaires et suppléants comme suit :

	NOMS DES COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLEANT
1	Transition écologique, Mobilité, Aménagement du Territoire	PEROYS Bernard	ECOMARD Bertrand
2	Finances, Budget, Mutualisation et Ressources Humaines	GAUTHIER Christian	NORMAND Claire
3	Sport, Espaces aquatiques	PERRODEAU Nadine	POTIRON Anne
4	Habitat et Vie sociale	HUSSON JOSSE Muriel	BROQUET Nathalie
5	Environnement et ressources : Gemapi, eau, assainissement, déchets	PEROYS Bernard	GABORIT Christian
6	Culture, Jumelages, Jeunesse, Education routière	CHIFFOLEAU Martine	BERNARD Charline
7	Développement économique et Tourisme	PEROYS Bernard	HUSSON JOSSE Muriel
8	Patrimoine bâti	OLLIO Laurent	PLUTA Sébastien
9	Espaces verts et Voirie	COUGNAUD Raphaël	DE NONANCOURT Xavier

DEVIS DE LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (CENTRE-BOURG)

Un chiffrage prévisionnel des prestations nécessaires s'élève à 32 275 euros HT pour l'étude d'entrée du bourg, dont 16 275 € HT pour LAD et 16 000 € HT pour les tiers prestataires.

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Le département de Loire-Atlantique serait susceptible de financer l'opération à hauteur de 40 %, y compris les études.

Le conseil municipal autorise le maire à candidater à l'AMI du département de Loire-Atlantique pour le projet de centre-bourg et, à signer les devis de Loire Atlantique Développement et ceux des tiers prestataires nécessaires aux études préalables dans le cadre de l'enveloppe susmentionnée.

DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION NAZAIRIENNE ET L'ESTUAIRE (CARENE) DU CENTRE DE GESTION 44

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

Le conseil municipal approuve la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2021 AVEC LA CAF

A compter du 1^{er} janvier 2020, la convention territoriale globale (CTG) prendra le relais du Contrat Enfance Jeunesse, dispositif qui permet à l'association Graine d'Envies de bénéficier d'une aide financière de la CAF pour ses animations.

Désormais un « bonus territoire » sera versé directement à Graine d'Envies sans passer par le budget de la commune de Paulx. Le montant de l'aide sera le même qu'auparavant.

Le conseil municipal donne son accord de principe afin de passer convention avec la CAF et Graine d'Envies.

QUESTIONS DIVERSES

- Marchés nocturnes : à pérenniser
- Intramuros : mise en place de panneaux aux entrées de ville
- Evolutions informatiques avec Créasit
- Accueil des nouveaux arrivants
- Bulletin municipal
- Modernisation du site internet
- Jeunesse et sports : point sur la rentrée des classes, périscolaire, avec « Graine d'envies », associations
- Louloupinette : salle du conseil de la mairie temporairement
- Biodéchets : composteur à implanter au Paulx'tager
- PLU : pas de transfert de compétence à la communauté de communes
- Travaux rue du Marché Neuf
- Formation des élus